

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 08 juillet 2021 à 20h00

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : Emmanuel COUESNON, maire, Alexandre DURANTE, Pascal VIDALIE, Pascal MICHAUX, adjoints, Valérie ARDEMANI TOPIN, Eléonore THERY, Sylvie de KERSAUZON, Jean-François MEHAT, Eric GRAND, Eric DAHYOT, Farida NAKIB, Gérard CHEREAU, Karim MEDJAHED, Cécile POUSSEROT, conseillers municipaux.

Absent excusé : Elsa BILLIAUT (donne procuration à S. de KERSAUSON)

M. Alexandre DURANTE a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021

Sans commentaire, le procès-verbal du 17 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan local d'urbanisme par 13 voies pour et 2 abstentions.

Le dossier sera transmis en préfecture pour le contrôle de légalité. Le présent PV sera affiché sur les panneaux d'information de la commune. Une parution de l'arrêté sera faite dans la presse.

3- Informations et questions diverses

M. Vidalie, informe le conseil municipal sur l'avancement des études en cours : Une architecte a été contactée pour la création d'appartements dans les locaux vides de la mairie. Le montant des travaux s'élève à environ 80 000 €HT avec 10% de rémunération pour l'architecte.

Ces logements seront prioritairement affectés aux administrés.

Mme Pousserot, signale que des arbres de grandes hauteurs devraient être élagués chez les voisins.

M. le Maire insiste sur le fait que l'on n'arrive pas à joindre le propriétaire. Il est demandé à Mme de Kersauson de se renseigner sur les possibilités de recours, mise en demeure et de classement en péril par arrêté.

Mme Pousserot, demande s'il y a possibilité de récupérer des parcelles pour y installer des places de parking. Réponse de M. Le Maire : les parcelles sont considérées comme pièces agricoles donc non aménageables en parking. Il va être réfléchi de mettre en place de la signalétique (panneaux, marquage au sol, ...)

Mme Ardemani Topin, informe que le délai pour le remplacement des bacs de collecte est reporté au 1^{er} Septembre.

M. Medjahed, demande à ce que les dates des réunions des conseils municipaux soient signalées sur l'info village, le site de la mairie. Réponse de M. Michaux, cela sera fait pour les prochaines réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Le Maire
Emmanuel COUESNON